Ville de Coulounieix-Chamiers

Gestion et utilisation des panneaux lumineux

Septembre 2013

1- Préambule

La ville de Coulounieix-Chamiers dispose dans son réseau d'affichage de **trois panneaux lumineux pour la diffusion de messages électroniques**. Ils ont pour vocation de participer à l'information des Colomniérois en priorité, et des habitants de l'agglomération plus généralement, en complément des autres supports de communication développés par la ville.

Ces panneaux lumineux sont un **support d'information** et non de publicité. Ils sont destinés à informer le public des actualités et des manifestations dans le domaine culturel, sportif, à caractère social ou d'intérêt général ouverts au public et portés par la municipalité, les associations ou les institutions. A ce titre, sont exclus des diffusions les messages d'ordre privé, les messages à caractère commercial et toutes informations à caractère pornographique, religieux et politique.

2- Le dispositif

. Emplacements des panneaux :

> Avenue du Général de Gaulle, à hauteur de l'espace Jules Verne
> Espace Václav Havel, à hauteur du Dojo
> Bourg de Coulounieix, devant la mairie annexe

. Visibilité :

Les panneaux sont situés sur des axes de grand passage et à proximité d'un feu tricolore ou d'un giratoire : ils bénéficient ainsi d'un passage lent des automobilistes. La circulation piétonne est également assez fréquente aux alentours : accès aux commerces et au centre social Saint-Exupéry sur l'avenue du Général de Gaulle, fréquentation du Dojo départemental et du magasin Intermarché sur l'espace Václav Havel, proximité des écoles, du centre Gérard Philipe, de la maison des associations et de la mairie annexe au bourg.

. Lisibilité :

> Ces trois panneaux permettent de diffuser de l'information immédiate, soit simultanément, soit ciblée sur un secteur géographique précis.
> Afin de préserver l'efficacité de l'information, le total de messages par cycle de diffusion ne dépassera pas 8 (soit 8 messages en boucle par jour, maximum).
> Dans ce même souci, chaque message devra être formulé selon la logique suivante (dans le cas de l'annonce d'une manifestation) :
- lignes 1 et 2 : titre / sujet
- ligne 3 : date et heure
- ligne 4 : lieu
- lignes 5 à 7 : informations complémentaires (activités, entrée libre, contact, etc).

> La grille peut également être utilisée pour diffuser une information plus générale en lien avec une actualité. Dans ce cas, il n'est pas utile de tenir compte des rubriques mais le nombre de cases maximum devra être respecté pour chaque ligne. Le service Communication se réserve la possibilité d'organiser les informations si nécessaire.

3- Gestion de la diffusion des messages

. La diffusion des messages est gérée par le service Communication.

. Le choix des messages diffusés est établi selon les priorités suivantes :

1- informations municipales (manifestations, réunions publiques, etc) et informations événementielles émanant de la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

2- informations des associations colomniéroises à caractère événementiel (expositions, concerts, vide-grenier, etc) ou concernant leur actualité.

. Les messages seront diffusés par cycle de 8 maximum, selon un planning établi par le service Communication. Dans le cas où un nombre de messages supérieur ferait l'objet d'une demande sur une période définie, le service Communication se réserve le droit de limiter le passage d'une annonce (sur la durée et en matière de tranche horaire), en lien avec la commission ad hoc, afin de maintenir la bonne lisibilité de l'ensemble.

. Lorsque le cycle comprendra moins de 8 messages, un message « permanent » comprenant les coordonnées de la mairie sera inséré.

. Les messages seront diffusés durant les 7 jours précédant la manifestation, et jusqu'au terme de celle-ci. *Exemple* : exposition du 12 au 24 avril >> diffusion du 5 au 24 avril.

4- Modalités d'utilisation

. La demande peut être faite :

> par l'intermédiaire d'un formulaire disponible à l'accueil de la mairie. Une fois complété, il peut être déposé à l'accueil de la mairie, transmis par mail à l'adresse com@coulounieix-chamiers.fr ou envoyé par courrier à : Hôtel de ville, service Communication – avenue du Général de Gaulle – 24660 Coulounieix-Chamiers.

> via le site de la mairie www.coulounieix-chamiers.fr (rubrique : Bouger à Coulounieix-Chamiers / Vie associative / Annoncer un événement) où le formulaire peut être rempli en ligne puis transmis par mail.

. La diffusion des messages est gratuite.

. Délais : les demandes doivent être adressées au moins 4 semaines avant la date de la manifestation ou de l'actualité.

La mairie pourra refuser la diffusion de messages qui ne seraient pas conformes aux modalités décrites dans ce document, qui ne seraient pas lisiblement écrit sur le formulaire de demande prévue à cet effet ou dont la demande n'aurait pas été adressée dans les délais.

5- Responsabilités

. Seules les entités ayant demandé la diffusion d'un message se portent garants du déroulement de l'événement aux dates, heures et lieux indiqués.

. La mairie ne sera pas tenue responsable si elle n'est pas en capacité de diffuser un message pour des raisons techniques (panne, problème électrique, etc).

Informations : service Communication
tél. 05.53.35.57.59 | com@coulounieix-chamiers.fr
www.coulounieix-chamiers.fr

COULOUNIEIX CHAMIERS